

L'Abattoir

En résumé,

En 1845, un réservoir était prévu au fond de l'abattoir, alimenté par les versures de la fontaine de la place de l'hospice (actuelle place Paul Simon).

Pour en savoir plus,

1^{er} avril 1845, un devis estimatif est établi pour les travaux à exécuter pour l'élargissement du lit du torrent du Réal et pour la construction d'un abattoir à établir le long du même torrent.

Afin de faciliter le passage des eaux du torrent du Réal sous les arches du pont et sous celui de l'hospice le conseil municipal de la commune des arcs se propose de faire déblayer le terrain de M. Fedon formant saillie dans le lit de ce terrain et de maintenir le sol de cette propriété par un mur de soutènement en maçonnerie de chaux et sable.

L'abattoir à construire sera établi au delà du pont de l'hospice dans l'angle rentrant formé par deux maisons particulières. Cet abattoir aura 12m40 de longueur sur 5m10 de largeur, le tout mesuré intérieurement. La hauteur intérieure mesurée du sol dallé jusqu'au dessus du plancher carrelé sera de 4m.

En 1896 l'abattoir communal est qualifié de « construction déjà ancienne et de dimension exigüe ». Elle n'est plus satisfaisante pour les besoins de la population. Son aménagement défectueux est la cause constante d'émanations malsaines qui compromettent l'hygiène publique. La partie non couverte en amont de la place publique présente en effet un véritable foyer d'infection.



Il n'existe aucun radier à cet endroit et la pente du ravin étant absolument insuffisante sur toute cette longueur, il s'ensuit que les eaux du ravin, qui en temps normal arrivent en petite quantité, s'écoulent très difficilement et croupissent même sur bien des points. De sorte qu'en séjournant ainsi en plein air, ces eaux, qui en plus reçoivent avant d'arriver sous les voutes toutes les issues de l'abattoir deviennent un véritable danger pour la santé publique et ce grave inconvénient est encore augmenté par toutes les ordures et immondices que bon nombre d'habitants de la localité viennent jeter dans le ravin, par-dessus le parapet du pont.

Un peu plus loin on lit que l'abattoir est fort mal aménagé, situé presque au milieu du pays et d'un accès très difficile pour les charrettes et qu'il serait préférable de la déplacer.

Finalement c'est le projet d'agrandissement sur place avec assainissement et amélioration du ravin du Réal qui sera retenu dans un premier temps.

Le lit du Réal sera régularisé, maçonné et les berges limitées par des murs de soutènement. Le parapet du pont sera exhausé de 2m et il sera posé une clôture en toile métallique pour empêcher les jets d'immondices dans le ravin.

En 1904, l'abattoir est déplacé au quartier du Ponteyaou.

*Sources : archives départementales du Var E dépôt 88 1M13.